

Modalités d'intervention de l'État et efficacité de la relance budgétaire et financière au Maroc : Le cas du COVID 19

State intervention modalities and the effectiveness of fiscal and financial recovery in Morocco: The case of COVID-19

Tarek BOUSSETTA

ISPIT Rabat, Maroc.

Résumé. La crise pandémique qui a fortement frappé toutes les économies à travers le monde n'a pas épargné le Maroc. Ce qui a entraîné une grave crise socioéconomique et sanitaire sans précédent. Dans l'objectif d'amortir le choc et de relancer l'économie, tout un arsenal de mesures budgétaires ont été mises en œuvre aussi bien en termes de réductions et d'incitations fiscales qu'en termes de rationalisation des dépenses ordinaires et d'accroissement de l'effort d'investissement public. Parallèlement, de grands chantiers et des réformes structurelles ont été engagés aussi bien sur le plan économique, social que de la gouvernance. Ce qui s'est traduit inéluctablement par des déficits publics considérables et un endettement public sans précédent. Ce qui pose de véritables problèmes de financement et de soutenabilité des finances publiques qui demeure fortement dépendante du niveau de la reprise économique et de la visibilité sanitaire.

Mots-clés : *Budget ; Déficits ; Contrainte financière ; Crise ; Endettement ; Gouvernance ; Pandémie ; Politique budgétaire ; Relance ; Soutenabilité.*

Abstract. The pandemic crisis that severely affected economies worldwide did not spare Morocco, resulting in an unprecedented socioeconomic and health crisis. To cushion the shock and revive the economy, a comprehensive set of fiscal measures was implemented, including tax reductions, fiscal incentives, rationalization of ordinary expenditures, and an increase in public investment efforts. At the same time, major projects and structural reforms were launched in the economic, social, and governance spheres. These developments inevitably led to significant public deficits and an unprecedented level of public debt. This situation raises real challenges regarding financing and the sustainability of public finances, which remain heavily dependent on the pace of economic recovery and the health outlook.

Keywords: *Budget; Deficits; Financial constraint; Crisis; Debt; Governance; Pandemic; Fiscal policy; Economic recovery; Sustainability.*

1. Introduction

La pandémie du Covid 19 produit et produira encore et davantage dans les semaines et mois à venir des conséquences socio-économiques et humaines désastreuses et sans précédent. Ainsi, des pans entiers et stratégiques de l'économie nationale (tourisme, textile / habillement, bâtiment...) sont complètement sinistrés entraînant des niveaux de faillites d'entreprises historiques, des chutes drastiques des revenus, un chômage record. Autant d'éléments extrêmement inquiétants qui imposent aux pouvoirs publics des actions et des mesures vigoureuses et colossales afin d'une part, de faire redémarrer l'outil de production et d'autre part, de relancer et de dynamiser l'activité économique.

Si la première phase de l'action publique doit s'inscrire dans l'urgence et dans le court terme, la seconde doit se situer dans la durée et à moyen et long terme. Dans cette double perspective, la stratégie de l'Etat

doit s'appuyer fortement sur une politique budgétaire expansionniste accompagnée par une politique monétaire très accommodante. Ainsi, les différents volets de cette politique budgétaire doivent être utilisés à fond et de manière complémentaire, parallèle et cohérente.

Notre article tente d'analyser la problématique de l'importance et de la pertinence des politiques post keynésiennes de sortie d'une crise économique et sociale jamais connue et tout à fait inédite. Il s'agit pour nous de mesurer le degré d'efficacité des instruments d'intervention budgétaire de l'Etat dans un contexte socio- économique extrêmement très difficile. Ainsi, nous allons interroger les politiques de relance économique à travers les recettes et les dépenses publiques ainsi que par les déficits budgétaires et leurs impacts sur la population, les entreprises et l'activité économique de manière générale.

Notre apport dans ce cadre se situe justement en premier lieu, au niveau théorique à travers l'analyse des principaux instruments de la politique budgétaire de relance et de sortie de crise aussi bien le volet des ressources publiques que celui des dépenses publiques. En second lieu, notre contribution essaiera d'évaluer concrètement les effets réels sur le terrain des pratiques budgétaires étatiques dans un contexte socio- économique particulier marqué par un effondrement de toute l'économie et par de grandes difficultés sociales sans précédent et jamais vues et connues.

En effet, le contexte de la crise pandémique a été caractérisé par des effets automatiques et délibérés qui se sont traduits en premier lieu, par une forte baisse des recettes de l'Etat (moins 10 % uniquement au 1^{er} semestre de l'année 2000) en raison notamment de la chute de l'activité économique, du report des échéances fiscales, du recul de la consommation et des revenus. En second lieu et à l'inverse, les dépenses ordinaires ont connu une augmentation très importante et les dépenses d'investissement ont reculé de 11%. En troisième lieu, le solde ordinaire du budget est passé d'un excédent de plus de 2 milliards de dhs à un énorme déficit de 17 milliards de dhs et le déficit budgétaires dépasse les 7 % du PIB..

A partir de là, notre article sera articulé autour de trois grands axes : Dans un premier axe, nous allons aborder tous les aspects liés à l'action budgétaire par les recettes publiques en mettant en évidence les effets de la crise sur ces ressources ainsi que leur impact sur la politique de relance mise en œuvre. Dans un second axe, on tentera d'analyser les effets de l'accroissement des dépenses publiques aussi bien de fonctionnement que d'équipement sur la consommation et sur l'investissement de manière à agir positivement sur la demande globale afin de contribuer à la relance économique. Dans un troisième axe, nous essaierons de démontrer que des déficits budgétaires sont inéluctables en période de grave crise socio- économique et que leurs conséquences peuvent être positives en étant un important levier de lutte contre la récession au moins à court terme. Enfin, dans un dernier et quatrième axe, on mettra l'accent sur la mise en œuvre des dispositions de la loi de finance rectificative afin d'atténuer les effets négatifs de la crise pandémique et assurer la relance de la consommation et de l'investissement des différents agents économiques.

2. L'action par les prélèvements obligatoires

Il s'agira essentiellement dans ce cadre de réduire la charge fiscale et sociale sur les entreprises et sur les ménages afin de recréer et d'accroître aussi bien la demande d'investissement que de consommation.

Au niveau des ménages, l'objectif essentiel attendu est de reconstituer en premier lieu, et augmenter en second lieu, la demande privée en agissant sur le revenu disponible et la consommation afin de répondre favorablement au redémarrage de la production et permettre aux entreprises de reconquérir les marchés perdus à cause de la pandémie. Ainsi, cet accroissement de la demande ira en parallèle avec la remise en marche progressif de l'outil de production permettant de réduire le chômage et mettre la population au

travail. Un cercle vertueux peut être ainsi enclenché et qui a besoin d'être maintenu et renforcé dans le temps.

Dans cette optique, l'État doit consentir des baisses et / ou des reports d'échéances fiscales et sociales au niveau principalement de l'impôt sur le revenu et de la TVA qui exercent des effets importants sur le pouvoir d'achat des ménages et sur leurs capacités de consommation et de dépense. Il est certain que l'impact de ces exonérations n'est pas tout à fait mécanique et total, néanmoins, leurs conséquences sont réelles et demeurent essentielles et efficaces (Landais. B, 1998).

Il est vrai qu'une partie de leur action positive sera absorbée et atténuée partiellement par la propension à épargner des ménages qui est forte dans cette période très difficile et tout à fait incertaine et compliquée.

Au niveau des entreprises, l'objectif central est de soulager significativement leurs trésoreries fortement asséchées par la crise et de reconstituer leurs marges bénéficiaires anéanties par cette pandémie. Ce qui leur permettra de reprendre leurs dépenses d'investissement dans un premier temps et de les accroître dans un second (Dhkissi, 2019).

Ainsi, l'État doit consentir d'importantes exonérations et avantages fiscaux et sociaux en termes de reports des échéances et / ou de réductions et suppressions des paiements fiscaux, de réductions de charges sociales selon le degré de sinistralité du secteur concerné....

Le non-paiement de l'impôt sur le revenu et surtout de l'impôt sur les sociétés et des cotisations sociales permettra aux entreprises de pouvoir disposer de plus de ressources de financement indispensables pour redémarrer l'entreprise à court terme et réaliser des investissements à moyen et long terme afin de retrouver leurs situations d'avant la crise.

3. L'action par la dépense publique

L'autre volet de la politique budgétaire expansionniste est la réallocation et / ou l'augmentation des dépenses publiques qui sont de nature à agir sur la nature de la dépense et sur le niveau de l'investissement public et partant sur l'effet et le volume de la demande publique.

La réaffectation de la dépense de fonctionnement doit constituer l'une des grandes priorités de toute stratégie de relance économique dans un contexte de grave crise et de difficultés budgétaires. Ainsi, la structure des dépenses de fonctionnement du budget de l'État doit être revue dans le sens de réduire au strict minimum les dépenses de matériel, les dépenses diverses ainsi que les charges de certains comptes spéciaux du Trésor qui apparaissent très élevées particulièrement dans le contexte actuel de crise socio – économique profonde.

Par conséquent, de larges économies peuvent être réalisées au niveau de ces dépenses qui seraient transférées vers la partie investissements de l'État qui doivent être renforcés et encouragés. L'austérité à ce niveau est une nécessité absolue (Fortin. J. P, 1993).

D'autant plus que le potentiel pour faire des grandes économies à ce niveau est large et inexploité. L'occasion est véritablement inespérée pour introduire et appliquer une nouvelle politique au niveau de cette catégorie de dépense de l'État.

Il faut ajouter que cette impérieuse rationalisation de cette catégorie de dépenses est d'autant plus aisée qu'il s'agit en partie de dépenses liées aux missions, voyages, réceptions et autres séminaires qui ne sont pas, par ailleurs possibles à engager dans un contexte de fermeture des frontières, de distanciation sociale, de rencontres à distance...Ce qui facilitera toute politique active et rationnelle de réallocation de ces dépenses.

L'investissement public constituera certainement un facteur fondamental dans toute véritable stratégie de relance économique et un puissant mécanisme de toute politique budgétaire expansionniste. La commande publique doit jouer un rôle central dans l'appui et l'accompagnement rapide et soutenu de l'activité des entreprises dans ces deux phases : atténuer les effets de la récession et la forte baisse de la demande globale et retrouver les voies et moyens de la croissance économique.

Dans ce cadre, l'allègement des procédures au niveau du processus des marchés publics qui a été mis en place représente un facteur utile et facilitateur.

Une politique tous azimuts d'augmentation sans précédent de l'investissement public est devenu une urgence absolue et l'une des principales priorités du moment afin de relancer l'activité des entreprises particulièrement dépendantes des marchés publics. Ceci est d'autant plus efficace que ce sont des dépenses qui exercent des effets multiplicateurs les plus importants et un impact très large sur l'ensemble de l'économie (Bouvier et al., 2019).

4. Dépasser les orthodoxies économiques et budgétaires

La sortie de cette grave crise impose ainsi, la fin de l'orthodoxie budgétaire fondée sur les dogmes de la préservation des équilibres budgétaires et financiers et le respect de règles budgétaires strictes comme les 3% du PIB de déficit budgétaire, les 60 % du PIB de l'endettement public, un faible taux d'inflation...

En effet, la relance économique se traduit automatiquement par une chute des recettes propres du budget de l'État et par un accroissement des dépenses publiques entraînant mécaniquement un large et profond déséquilibre entre les deux variables principales du budget de l'Etat. Cette indispensable rupture budgétaire serait de nature à desserrer les contraintes qui ralentissent l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

Il faut souligner que notre pays dispose de marges budgétaires assez suffisantes qui ont été reconstruites au cours des dernières années avec des déficits compris entre 3 et 4 % du PIB et qu'il faudrait utiliser à fond et de manière intelligente et efficiente¹. Des déficits allant jusqu'à 6% du PIB seraient soutenables et acceptables afin de relancer l'activité économique et créer à terme de nouvelles bases imposables et de sources de financement alternatives qui permettront de résorber les déficits élevés que nécessitent le contexte actuel.

Les exigences de relance économique conduisent également à l'acceptation des niveaux d'endettement jamais atteints afin de pouvoir financer les plans de redémarrage et de relance de l'économie, même si ce taux se situe déjà à quelque 65% du PIB. Ceci est d'autant plus nécessaires, que les recettes fiscales connaissent et connaîtront des chutes sans précédent au cours de trois prochaines années au moins étant donné l'effet décalé dans le temps de la crise.

Le recours à l'endettement interne à travers essentiellement les bons du Trésor devra représenter l'une des modalités à privilégier tout en essayant de ne pas entraîner un effet d'éviction important au détriment du financement des entreprises.

Par conséquent, l'apport de la Banque centrale dans ce cadre est fondamental à travers l'injectant de la monnaie dans les circuits économiques de manière à ajuster l'offre de crédit et garantir la disponibilité des instruments de paiement et de financement. C'est ce qu'on appelle l'hélicoptère monétaire (Florin et al.,

¹ Les critères de convergence (ou « critères de Maastricht ») sont des critères établis en 1991-1993 par le traité de Maastricht et fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans l'Union économique et monétaire européenne et la zone euro.

2020).

Une véritable politique monétaire accommodante est donc nécessaire, utile et indispensable. Ceci qui peut entraîner une hausse des prix qui dépendra fondamentalement de l'évolution de l'offre et de la demande.

Il faut dire que les avantages d'une certaine dose d'inflation seraient plus grands que ces inconvénients dans le contexte de grave crise actuelle (allègement du coût réel de la dette, financement inflationniste de l'activité économique...). D'autant plus que le niveau d'inflation au Maroc demeure faible depuis plusieurs années.

L'endettement externe doit jouer un rôle principal dans le financement de l'accroissement des dépenses publiques et des déficits budgétaires afin de lutter contre la très forte dépression actuelle. Dans cette perspective, le parlement a autorisé le ministre de l'Économie, des finances et de la modernisation de l'administration à dépasser le plafond prévu dans le cadre de la loi de finances 2020.

Ce recours qui s'ajoute à l'utilisation de la ligne de liquidité et de précaution du FMI de quelque 30 milliards de dirhams sera fonction des besoins de l'économie et de la situation du marché financier international.

Il faut préciser que les conditions actuelles sur ce marché apparaissent assez favorables étant donné la disponibilité des ressources ainsi que leur coût qui demeure faible et attractif. Ce qui est de nature à desserrer l'étau sur le stock des ressources domestiques disponible pour notre économie afin de permettre aux entreprises de disposer de financements suffisants et à bon marché.

Néanmoins, le financement par endettement ne doit être utilisé que pour couvrir les dépenses d'investissement de l'État génératrices de recettes fiscales et de rentrées de devises additionnelles à l'avenir de manière à résorber les déficits présents et futurs et pouvoir faire face aux échéances ultérieures des emprunts contractés.

L'affectation de ces nouvelles ressources financières ne doit nullement être consacrées à couvrir des dépenses ordinaires du budget de l'État.

Si le plan du redémarrage à court terme visant à permettre aux entreprises de tenir, de ne pas mourir et de refaire fonctionner l'outil de production devra nécessiter plusieurs semaines, voire des mois, la stratégie de relance à moyen terme qui permettra de retrouver des sentiers de croissance rapide et soutenu exigera un plan triennal et passera nécessairement par l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi de finances rectificative.

Certes, les incertitudes sont encore présentes et la visibilité quasi inexistante, mais une loi de finances rectificative doit être initiée et approuvée par le parlement au plus tard fin juillet avant les échéances de préparation et d'approbation du projet de loi de finances de 2021.

Cette loi de finances rectificative constituera la première tranche du plan triennal de relance économique et de reprise de la croissance qui sera poursuivi et renforcé au niveau des lois de finances 2021 et 2022.

Ces indispensables ruptures au niveau budgétaire et financier avec le réajustement du budget de l'État aux nouveaux impératifs de la crise seront de plus en plus accompagnées par la fin aussi de certains dogmes sur le plan international.

Avec l'arrêt de l'hyper mondialisation, le début de la fin de l'ultra libéralisme, le renforcement des comportements nationalistes, le repli des zones de libre-échange ... un nouvel ordre mondial est en train d'être dessiné. Ce qui représentera une belle et unique occasion pour reconstruire notre modèle

économique de développement sur des bases nouvelles.

5. 4. Loi de finances 2021 et stratégie de relance

Afin d'amortir les chocs socio-économiques induit par la pandémie du COVID 19, la loi de finances 2021 a apporté des actions et programmes sans précédent dans le double objectif de relancer l'activité économique, et d'autre part, de redresser les forts déséquilibres sociaux relevés par cette crise. Trois axes complémentaires peuvent être distingués (Ministère de l'Économie et des Finances, 2021).

1^{er} axe : Sur le plan économique, tout un ensemble de mesures très fortes et ambitieuses dans l'objectif de faire redémarrer l'appareil de production de relance l'économie afin de faire face et de dépasser les conséquences désastreuses de la pandémie dans ce domaine.

Il s'agit notamment sur le plan transversal de la mise en place d'un important et ambitieux plan de relance de 120 milliards de dirhams , de la création et de l'opérationnalisation du Fonds Mohamed VI pour l'investissement .

De même, au niveau de l'investissement privé, le dispositif déjà existant en matière de garantie des crédits pour les entreprises a été élargi et renforcé ainsi que la redynamisation du programme intégré d'appui et de financement des entreprises. Enfin, un effort sans précédent au niveau de l'investissement public a été consenti ainsi, que le développement des multiples stratégies sectorielles : agricole, industrielle ... (Ministère de l'Économie et des Finances, 20218)

2eme axe : Sur le plan social, un vaste programme de protection sociale a été annoncé qui sera fondé sur un projet de généralisation de la couverture sociale.

Celui-ci aura pour objectifs à terme l'extension de la couverture médicale d'ici fin 2022, puis la généralisation des allocations familiales, de l'indemnité pour perte d'emploi ainsi que l'élargissement de la base d'adhérents au système de retraites.

Ainsi, la première phase de la généralisation de la couverture sociale se fera selon deux grands axes qui sont :

- **La généralisation progressive de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)**, sur une période de deux ans (2021-2022) dans une première phase, avant d'étendre la couverture sociale aux allocations familiales, à la retraite et à l'indemnité pour perte d'emploi et ce, sur les cinq prochaines années ;

- **La réforme des systèmes et programmes sociaux existants** et l'amélioration de leur gouvernance, pour rehausser leur impact direct sur les bénéficiaires à travers, notamment, la mise en place du Registre Social Unifié.

Ce projet royal s'étalera sur deux ans et nécessitera près de 14milliards de dhs dont 9 financés par l'Etat.

3eme axe, sur le plan de la gouvernance public avec un renforcement des bases de l'exemplarité de l'État et l'optimisation de son fonctionnement, à travers une **réforme profonde du secteur public** et le redressement des dysfonctionnements structurels des établissements et entreprises publics, ainsi que l'accompagnement de la dynamique de la réforme de l'Administration.

Ainsi, sera assuré une réactivité rapide et une efficacité optimale dans la prise de décision avec l'amorce d'une véritable rupture avec les modes de gestion actuels marqués par la bureaucratie, l'inefficacité et l'inefficience (Lotfi Benazzou, Rachid Zoubair, 2020. 10).

Dans cette perspective la loi-cadre a tracé trois mécanismes :

- La transformation d'établissements publics exerçant une activité marchande en SA.
- Le regroupement d'établissements Publics et fusion des entreprises publiques.
- La dissolution et la liquidation d'EEP.

Cette réforme sans précédent passera par la création d'une agence nationale pour la gestion stratégique des participations de l'Etat et le suivi de la performance des établissements publics.

Néanmoins, la mobilisation des ressources nécessaires pour mener à bien ces trois chantiers prioritaires, dans un contexte où les recettes de l'Etat sont en baisse, sans recourir à trop d'endettement afin de préserver les équilibres constitue le premier et principal défi à relever et la contrainte centrale à dépasser. D'autant plus qu'avec la pandémie, les recettes fiscales chutent automatiquement et les dépenses publiques augmentent de manière spontanée, se traduisant ainsi par des déficits budgétaires très importants et un niveau d'endettement extrêmement élevé (Revue Al Maliya , (2021) .

Le déficit budgétaire qui oscillait entre 3,5% et 4,5% entre 2016 et 2019, a bondi de plus de 76% entre 2019 et 2020, représentant, à 82 milliards de dirhams, plus de 7,6% du PIB et la dette du Trésor a atteint 76,1% du PIB et l'endettement global du Maroc représente 94% du PIB en 2020 versus 80,4% du PIB en 2019.

Ce qui nécessitera la mise en place d'urgence d'une véritable réforme fiscale fondée sur l'élargissement de l'assiette fiscale, une productivité accrue et une réelle justice afin de permettre à terme d'autofinancer ces chantiers et reconstruire les marges budgétaires qui ont été ébranlés par les conséquences désastreuses du COVID 19.

Cette situation a poussé les principales agences de notation (Fitch et Standard & Poor's) à abaisser la note du Maroc d'un "notch", c'est-à-dire d'un niveau. Dans le cas du Maroc, il s'agissait également de la perte du statut d'"Investment grade. Ce qui pourrait certainement impacter la prime de risque et par conséquent le cout des emprunts et donc les charges de la dette qui est déjà à un niveau très élevé.

De même, plusieurs défis et multiples contraintes se dressent devant l'opérationnalisation et la réussite du gigantesque chantier social. Il s'agit en particulier de la problématique de la pérennité financière à long terme des régimes de protection sociale, de l'efficacité et de la rapidité de la réforme du cadre juridique et réglementaire, de la mise en œuvre de diverses, les revenus des ménages réformes accompagnatrices relatives au système de santé comme les infrastructures, les ressources humaines ..., l'activation du Registre Social Unique...

On peut ajouter aussi que l'absence totale de visibilité à l'échelle internationale et les grandes incertitudes du moment et du futur proche ainsi que la deuxième, troisième, voire quatrième vague qui s'installent chez nous et chez nos principaux partenaires (Espagne, France ...) rendent encore plus problématique et incertaine toute reprise économique qui demeure la seule voie royale pour sortir véritablement de cette grave crise.

6. Conclusion

Les conséquences de la crise pandémique ont entraîné une grave crise économique et ont révélés une profonde vulnérabilité sociale au Maroc. Ainsi, tous les indicateurs socio-économiques sont au rouge : niveau du chômage, les recettes publiques, les revenus des ménages, l'activité des entreprises ... et plusieurs secteurs stratégiques de l'économie nationale comme le tourisme, le bâtiment, la restauration ... sont sinistrés. Les conséquences de la crise pandémique ont entraîné une grave crise économique et ont révélés une profonde vulnérabilité sociale au Maroc.

Pour faire face à cette grave crise, des plans de relance et des réformes structurelles ont été lancés un peu partout dans le double objectif de redémarrer l'appareil de production et de relancer les économies.

Dans cette perspective, la politique budgétaire a été fortement actionnée à travers des baisses d'impôts et des augmentations de dépenses afin d'encourager la demande aussi bien de consommation que d'investissement. Ce qui s'est traduit automatiquement par un creusement sans précédent des déficits publics et un recours massif à l'endettement de l'Etat.

Le Maroc n'a pas échappé à cette situation extrêmement compliquée avec un chômage accru, des faillites d'entreprises en cascade, des pans de l'économie en très grande difficulté... Ce qui a nécessité l'application d'un ambitieux plan de relance et des réformes sociétales capables de remettre notre économie sur le sentier de la croissance et de faire face aux vulnérabilités sociales et de gouvernance révélée par cette crise. D'où la nécessité et l'urgence d'initier et d'appliquer une nouvelle politique de financement public qui s'appuie davantage et fondamentalement sur les ressources propres de dans le cadre d'une véritable réforme fiscale.

7. Références

- AFD (2020), Les effets de la politique budgétaire sur la pauvreté et les inégalités sociales au Maroc, AFD Editions.
- Bank Al Maghrib, (2020), Récap sur les mesures adoptées par BAM face au covid -19 Banque mondiale,
- Banque Mondiale (2020), Rapport de suivi de la situation économique au Maroc, juillet.
- Bernard.A. (2018), Budget et politique budgétaire, Collection Thèmes et débats, Editions Breal.
- Bernard.A. (2018), Budget et politique budgétaire, Collection Thèmes et débats, Editions Breal.
- Bouvier .M, Escalassen .M.C et Lassale. J . P, (2019) , Finances publiques , LGDJ
- Caron.M. (2015), Politique et gestion des finances publiques, Presses universitaires du Canada.
- Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), (2019). « Un système fiscal pilier pour le nouveau modèle de développement ». Rabat, Maroc.
- Dhkissi . A. (2019), Politique budgétaire : faits et théorie, Horizons économiques, Paris.
- El Mokri , Raghi.A, Tounsi .S, (2015) , Politique budgétaire et activité économique au Maroc : Une analyse quantitative , OCP Policy Center , Books ans Reports.
- Fortin.B. (2018), politique et gestion des finances publiques, Presse Universitaire du Quebec.
- Gerard . D. & William . M. (1997), Politiques économiques, Ed ; Ellips, France.
- Giraud. P. N. (2019), La politique budgétaire, E-book.
- Haut - Commissariat au Plan (HCP) (2020) « Enquête sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages » : Note de synthèse des principaux résultats.
- Haut - Commissariat au Plan (HCP) (2020) Rapport « Budget Economique Exploratoire 2021 et des prévisions 2020 ».
- Haut-Commissariat au Plan (HCP) (2020) « le Système des Nations unies au Maroc et la Banque mondiale relative à l'impact socio-économique de la pandémie du Covid-19 au Maroc ». Note publiée le 17-08-2020.
- Landais.B. (1998), Leçons de politique budgétaire, Ouvertures économiques, Paris.
- Lotfi Benazzou, Rachid Zoubair, 2020, Quelle politique fiscale face à la crise du coronavirus au Maroc ? Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation, Volume 3, Numéro 9.
- Marcus Edouard. (2014). « Comment la politique fiscale prend-elle en compte la nécessité de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ? ». Revue française de Finances Publiques, n°127.

- MEF, Note de présentation de la loi de finances 2021.
- MEF, Rapport économique et financier pour l'année 2021.
- MEF, Royaume du Maroc (2020) Mise en place d'un Comité de Veille Economique pour le suivi des répercussions du Corona Virus et l'identification des mesures d'accompagnement.
- Revue Al Maliya , N° Spécial , Loi de finances 2021 .
- Revue Internationale du Chercheur www.revuechercheur.com Volume 1 : Numéro 2 Revue Internationale du Chercheur www.revuechercheur.com Page 597
- Royaume du Maroc (2020) Opération de soutien provisoire des ménages opérant dans le secteur informel impactés par le Coronavirus. MEF, Royaume du Maroc (2020).